

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

ÉLABORATION ET PROMOTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DES MARCHÉS DE CAPITAUX ISLAMIQUES AU SEIN DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST-AFRICAINE (UMOA)

1. CONTEXTE

Le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) et FSD Africa invitent, les Consultants/Cabinets qualifiés à manifester leur intérêt pour l'élaboration et la promotion d'un cadre réglementaire dédié aux marchés des capitaux islamiques au sein de l'Union Monétaire Ouest-africaine (UMOA) (ci-après "les services"). L'initiative est menée par le CREPMF, organe de régulation du marché financier régional de l'UMOA.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour but de permettre au CREPMF et à FSD Africa de constituer une (01) liste restreinte de Consultants/Cabinets qualifiés pour fournir les Services. Les Termes de Référence seront transmis à la liste restreinte de Consultants/Cabinets en vue de les inviter à soumettre une proposition technique et une proposition financière.

1.1 Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers

Le CREPMF est un Organe de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA) chargé de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières et tous les autres produits d'investissement offerts au public dans tous les États membres de l'Union. Le CREPMF a été créé le 3 juillet 1996, par une convention signée par les États de l'Union à savoir ; le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et la Togo. La Guinée Bissau a rejoint l'Union le 7 juillet 1997 après avoir rejoint la zone franc CFA de l'Union.

1.2 FSD Africa

FSD Africa est une agence de développement spécialisée œuvrant pour la réduction de la pauvreté par le renforcement des marchés financiers en Afrique subsaharienne. Basée à Nairobi, l'équipe d'experts du secteur financier de FSD Africa travaille aux côtés des gouvernements, des chefs d'entreprise, des régulateurs et des décideurs politiques pour concevoir et mettre en place des programmes ambitieux qui permettent aux marchés financiers de mieux fonctionner pour tous. Créée en 2012, FSD Africa est une société à but non lucratif à responsabilité limitée par garantie enregistrée au Kenya. Elle est financée par l'aide du gouvernement britannique.

2. Objectif

L'objectif principal de la mission est d'élaborer et de promouvoir le cadre réglementaire requis pour la mise en place des marchés de capitaux islamiques dans l'UMOA.

La portée du travail inclut :

- l'élaboration d'un rapport de diagnostic sur l'environnement existant ;

- l'élaboration d'une politique et d'un cadre réglementaire appropriés pour la mise en place d'un marché des capitaux islamiques ;
- la conception et la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités, de promotion du cadre réglementaire et des activités de sensibilisation au marché pour les régulateurs du secteur financier et les acteurs du marché ;

Des termes de référence plus détaillés seront mis à la disposition des soumissionnaires présélectionnés.

3. Manifestation d'intérêt

L'acquisition des services est soumise à un appel d'offres international complet. Cela nécessitera un processus en deux parties :

- Dans la première partie, des Avis à **Manifestations d'intérêt (AMI)** sont sollicités auprès de Consultants/Cabinets s qualifiées dans le cadre d'un appel d'offres ouvert. Cette invitation est ouverte pendant un minimum de 20 jours civils.
- Dans la deuxième partie, suite à un processus de présélection, FSD Africa lancera un **appel d'offres** aux Consultants/Cabinets présélectionnés.

À ce stade, FSD Africa invite les manifestations d'intérêt de Consultants/Cabinets ayant les qualifications requises. **Compte tenu de la nature particulière de cette mission, il vous est fortement conseillé de ne pas envoyer de manifestation d'intérêt à moins que vous ne possédiez une expérience avérée de travail sur la finance islamique au niveau politique et réglementaire, que vous ne disposiez d'un bon réseau au sein de la communauté mondiale de la finance islamique et que vous n'ayez une expérience de haut niveau dans la gestion de programmes complexes dans les domaines concernés.**

Veillez noter qu'une proposition entièrement chiffrée et/ou un plan de travail détaillé **ne sont pas** nécessaires à ce stade.

Les candidats intéressés par le présent Avis à Manifestation d'intérêt doivent fournir un dossier comprenant :

- les noms, CV et adresses physiques des personnes clés maîtrisant le français et l'anglais ;
- un aperçu de la structure de l'équipe décrivant l'expertise individuelle et collective ;
- un bref exposé des raisons pour lesquelles vous pensez que votre entreprise possède l'expérience et la combinaison de compétences nécessaires pour cette mission ;
- une brève description des risques prévus et de la manière dont vous pensez y faire face ;
- la confirmation de la disponibilité de votre entreprise pour effectuer ce travail, en précisant tous engagements préalables sur le calendrier de votre entreprise (**Note : En tenant compte des deux parties de la procédure de passation de marché, il est prévu que le projet commence en novembre 2020 et couvre une période d'au moins neuf mois**) ;
- toute autre information qui, selon vous, devrait être prise en compte dans la procédure de présélection.

Votre manifestation d'intérêt, rédigée **en français et en anglais**, hormis les CV, les brochures d'entreprise, etc., ne doit pas dépasser 3 pages du format A4 (taille de police 11). Elle doit être envoyée à FSD Africa à l'adresse bids@fsdafrica.org en indiquant dans l'objet "**Manifestation d'intérêt : "Elaboration et promotion du cadre réglementaire des marchés de capitaux islamiques au sein de l'UMOA"**" avant 12h00 (heure de l'Afrique de l'Est) le 31 août 2020.

4. Contact

Les questions ou commentaires relatifs à la présente demande de manifestations d'intérêt doivent être adressés à bids@fsdafrica.org au plus tard le 19 août 2020 à 12 heures (heure de l'Afrique de l'est), et les réponses seront mises en ligne avant le 24 août 2020 à 17 heures (heure de l'Afrique de l'est).

5. Taxes applicables

Conformément à la loi fiscale kenyane, FSD Africa paiera le Consultant après avoir retenu les impôts appropriés au taux applicable entre le Kenya et le régime fiscal du pays de résidence du Consultant/Cabinet t, compte tenu de toute convention fiscale en vigueur. Il incombe au Consultant/Cabinet de se renseigner sur les taxes applicables. Le tableau ci-dessous donne toutefois des indications sur les taux applicables selon les régimes fiscaux.

Pays	Taux de retenue à la source
Kenya	5%
Royaume uni	12,5%
Canada	15%
Allemagne	15%
Zambie	15%
Inde	10%
Taux de non-résident pour les ressortissants des pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE)	15%
Tous les autres pays	20%